



Compte rendu de la réunion d'échanges avec les experts scientifiques sur les enjeux relatifs aux mammifères marins

Site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne

Visioconférence – 29 juin 2015

Ordre du jour :

- Bref historique de la désignation du site et présentation de la fiche action n°1 ;
- Etat des connaissances sur les deux espèces de mammifères marins de l'annexe II de la DH (Grand dauphin (GD) et Marsouin commun(MC)), à l'échelle du golfe de Gascogne et au niveau du plateau de Rochebonne ("bilan" des campagnes d'observation, secteur fréquenté, période de l'année,...) ;
- Mise à disposition des données acquises depuis la validation du Docob (sous action 3.a) ;
- Adaptation du périmètre du site Natura 2000 "Plateau de Rochebonne" au regard des enjeux pour le grand dauphin (éventuellement marsouin commun) et actualisation éventuelle du FSD ;
- Acquisitions éventuelles de connaissances à venir et faisabilité pour ce secteur (sous action 3.b) ou plus largement sur ces deux espèces.

Personnes présentes :

Annabelle AISH	MNHN - Pôle Marin du Service du Patrimoine Naturel
Fanny LEPIAREUR	MNHN - Pôle Marin du Service du Patrimoine Naturel
Vincent RIDOUX	Observatoire PELAGIS
Matthieu AUTHIER	Observatoire PELAGIS
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes
Iker CASTEGE	Centre de la Mer de Biarritz (CMB)
Laure DUPECHAUD	Agence des aires marines protégées – Antenne Atlantique
Perrine DUCLOY	CNP MEM
Estelle BAUDINIERE	CNP MEM

1. Rappel sur l'historique de la désignation du site

A 14h30, Estelle BAUDINIERE ouvre la réunion en remerciant les participants de s'être rendus disponibles et propose de commencer par un tour de table des participants. Elle rappelle ensuite les différents points de l'ordre du jour (cf. page précédente) et passe la parole à Muriel CHEVRIER pour présenter le premier point.

Muriel CHEVRIER rappelle que le site a été désigné en 2008 lors de la grande phase de désignation des sites en mer pour compléter le réseau Natura 2000. Une réunion a été organisée à l'automne 2007 avec les experts pour échanger sur les possibilités de son périmètre après que le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) ait identifié des grands secteurs. Un seul périmètre, celui de la ZPS, a été proposé pour les deux Directives (Habitats Faune Flore (DHFF) et Oiseaux (DO)). Finalement, 3 sites distincts ont été désignés par le préfet maritime, suite à des échanges au sein des services de l'Etat (la ZPS « Pertuis Charentais-Rochebonne » et les 2 ZSC « Pertuis Charentais » et « Plateau de Rochebonne »). La désignation du site du Plateau du Rochebonne, au titre de la DHFF, telle qu'elle a été faite à l'époque, ne couvre pas tous les enjeux. Au cours de la phase d'élaboration du DOCOB et en perspective des programmes d'acquisition annoncés, la première fiche action a été créée dans le but d'ajuster au mieux le périmètre aux réels enjeux du site (habitat « Récif » et espèces Grand dauphin (GD) et Marsouin commun (MC).

Perrine DUCLOY complète sur les données d'observation du GD disponibles lors de l'élaboration du Docob. Le CNPMEM a en effet découvert lors de sa mission d'opérateur que les observations de GD étaient situées à l'extérieur du site, et en conséquence la fiche action n°1 a été proposée. Les campagnes d'observations ayant suivi l'approbation du DOCOB et réalisées dans le cadre du programme SAMM ont apporté des données complémentaires sur la répartition des mammifères marins, mais le site du Plateau de Rochebonne n'a pas été survolé lors de ces campagnes. Bien que ce programme fournit une estimation de la densité pour le secteur (plus large) dans lequel se situe la ZSC, aucune nouvelle observation de mammifères marins n'a pu être enregistrée sur cette zone particulière.

Estelle BAUDINIERE présente la fiche action 1 du DOCOB sur la modification du périmètre.

2. Etat des connaissances sur les deux espèces de mammifères marins de l'annexe II de la DHFF (Grand dauphin (GD) et Marsouin commun(MC)), à l'échelle du golfe de Gascogne et au niveau du plateau de Rochebonne

Une interrogation est soulevée quant à l'inscription du MC dans le formulaire standard de données (FSD), bien qu'il y soit mentionné une présence significative (0%-2%) pour ces 2 espèces d'intérêt communautaire. En effet, le MC est très peu observé par rapport au GD, même si sa présence est reconnue. A l'origine, ces informations avaient été renseignées pour le grand site d'origine (Pertuis Charentais – Rochebonne) et sont restées renseignées. Les éléments relatifs aux espèces et habitats justifiant la désignation du site indiqués dans le FSD ont été compilés, comme pour les autres sites, par l'AAMP sur la base des informations collectées auprès des experts.

Les données sur les mammifères marins sont issues des campagnes réalisées par le Centre de la mer de Biarritz (CMB) dans le cadre de suivis bateaux depuis 1976. Les données de 1976 à 2002 ont fait l'objet d'une publication en 2009 et ont été complétées dans le cadre du programme CARTHAM en tenant compte des observations plus récentes. Le marché CARTHAM portait sur les deux espèces d'intérêt communautaire de l'annexe 2 : le Grand dauphin et le Marsouin commun et sur quelques oiseaux (OSPAR et DO). L'espèce GD a été bien documentée car bien observée sur le site contrairement au MC qui est peu gréginaire et discret (pas de carte). Pour ces deux espèces, on observe une augmentation des

effectifs (en nombre d'individus par unité d'effort (Castège et al., 2013)) depuis les années 1980. En plus du GD et du MC, les delphinidés ont été ajoutés. Ces observations correspondent aux individus dont l'identification n'a pas pu être affinée au rang de l'espèce. Ces données acquises entre 1976 et 2010 sont celles reprises dans le DOCOB sous forme de cartes de répartition/abondances des espèces de mammifères. Iker CASTEGE souligne la robustesse de ces données du fait qu'elles ont fait l'objet de publications dans des revues scientifiques internationales et qu'elles ont fait l'objet de l'élaboration d'un ouvrage en collaboration avec le MNHN. Elles ont également servi lors de la désignation des sites Natura 2000 de l'ensemble du Golfe de Gascogne.

Les nouvelles observations issues du programme SAMM ont été faites à 3 km au Nord du Plateau de Rochebonne. Elles apportent de la donnée sur les mammifères marins dont le MC. L'Observatoire PELAGIS est d'avis que la densité des GD observée sur la ZSC de Rochebonne, estimée à partir des données issues des campagnes SAMM, indique que la ZSC actuelle ou son extension ne répondent pas à ces enjeux ; les densités les plus élevées étant observées sur le talus. Parce qu'aucun transect de SAMM (dont la finalité était d'améliorer les connaissances dans l'ensemble des eaux métropolitaines) n'a traversé la ZSC, d'autres jugent les données SAMM non exploitables dans le cadre de l'adaptation du périmètre de ce site. En effet, le contexte à l'extérieur du site du Plateau de Rochebonne est différent de celui au sein du périmètre et de ses alentours immédiats, constitué de hauts fonds (intérêt du site). Matthieu AUTHIER indique qu'il faudrait faire des suivis dédiés ciblant le GD (visuel, par prospection par bateaux) et le MC (acoustique) pour mieux connaître la fréquentation du site par ces espèces.

Iker CASTEGE ajoute que les structures océanographiques, à l'origine des zones de production primaire, vont conditionner la présence des espèces et qu'il faudrait faire ces observations à la fois dans et en dehors du site du Plateau de Rochebonne pour vraiment évaluer leur influence sur les espèces présentes. Il pourrait être envisagé d'analyser les données issues des campagnes Pelgas de l'Ifremer qui se déroulent tous les ans au mois de mai en complément. D'après Matthieu AUTHIER, ces données seraient suffisantes pour l'étude du GD, mais devraient être couplées à de l'acoustique pour le MC.

Les espèces présentes sur le secteur sont donc principalement des GD, de dauphins communs (annexe IV DHFF et qui ne justifient donc pas la désignation de sites Natura 2000) et de delphinidés, peu de MC et pas de Globicéphales (annexe IV DHFF).

Le MNHN soulève la question de l'existence ou non de données robustes suffisantes pour proposer une modification du périmètre : hormis les campagnes d'observations précédemment citées, il n'y a pas eu de nouvelles données acquises depuis la validation du DOCOB en 2012 qui soient en mesure de venir apporter de nouvelles informations sur les enjeux au sein du site. Iker CASTEGE souligne que des analyses plus approfondies pourraient venir en complément mais au niveau plurispécifique. A l'heure actuelle ces observations sur Rochebonne ont été interrompues en 2010 pour des raisons financières mais se poursuivent toujours au large de la région Aquitaine. Une extrapolation pourrait donc être réalisée pour répondre aux lacunes existantes pour Rochebonne.

3. Acquisition de nouvelles données et extension du site

La légitimité de l'inscription du MC dans le FSD au regard du peu d'observations faites de cette espèce continue d'être posée alors qu'il représente un enjeu au sein de ce site Natura 2000. Le MC est une espèce plus côtière qu'hauturière, bien qu'elle soit observée sur le Plateau de Rochebonne. Pour savoir si ce site représente une zone fonctionnelle pour le MC, un suivi par hydrophones est évoqué par le CNPMEM (possibilité inscrite dans le Docob), mais les moyens financiers disponibles limitent le nombre de sites et le Plateau de Rochebonne n'est à ce titre peut-être pas une zone prioritaire. Matthieu AUTHIER n'écarte toutefois pas cette possibilité. Matthieu AUTHIER et Iker CASTEGE soulignent que les observations du MC sont souvent très côtières et pensent qu'il n'y aura que très peu de résultat avec ce

type de suivi. De plus, dans le cadre du programme MARSAC, plusieurs systèmes de mouillages ont été testés et l' « acoustique fixé » ne semble pas adapté au Plateau de Rochebonne. L'« acoustique tracté » serait préférable si elle est couplée avec des campagnes d'observations par bateau dédiées sur le site de Rochebonne. Muriel CHEVRIER indique qu'il existe des balises sur le site où ces hydrophones pourraient être amarrés avec la collaboration des Phares et Balises. Matthieu AUTHIER et Iker CASTEGE indiquent qu'il faudrait réaliser cette étude en 2 temps : (i) savoir s'il y a des MC au sein du site et (ii) savoir s'il y a plus de MC à l'intérieur du site qu'à l'extérieur, ce qui pourrait justifier une protection particulière. Le MC étant tout de même présent, il convient de le maintenir dans le FSD, sans perdre de vue la question de sa représentativité au sein du site.

Pour Iker CASTEGE, les données montrent qu'il y a des concentrations de GD au Nord et des delphinidés (dont des individus de Grands dauphins) au Sud-Est, ce qui justifierait d'étendre le périmètre dans ces 2 directions. De plus le GD est observé toute l'année avec un pic à la fin de l'hiver, début du printemps (surtout mars-avril). Matthieu AUTHIER souligne que d'après les données apportées par le programme SAMM, pour les mammifères marins (i) le site semble important au niveau local tandis qu'à (ii) l'échelle du GdG, c'est le talus qui est important, au niveau des canyons. Laure DUPECHAUD souligne que même si l'espèce est présente aux alentours du site et que le périmètre est étendu en conséquence, l'enjeu principal pour ces espèces reste situé sur le tombant du plateau continental. Les leviers d'actions, donc les moyens de gestion seront principalement orientés sur ces espaces.

Muriel CHEVRIER se demande si les individus de GD observés à Rochebonne appartiennent aux populations « du large » ou « côtières ». Matthieu AUTHIER et Iker CASTEGE n'ont pas de réponse à ce sujet et indiquent qu'il faudrait engager des moyens plus importants et lourds pour l'espèce (pose de balise, photo-identification) pour y répondre. La photo-identification n'a de sens que si l'on sait que la population est résidente. Le coût de ce type de travaux est conséquent.

En ce qui concerne les delphinidés/groupe mixte GD-Dauphin commun observés au Sud-Est du site Natura 2000, Iker CASTEGE propose de réaliser une analyse supplémentaire. A partir de ces données sur les delphinidés une extrapolation à partir des sites où les proportions entre GD et Dauphin commun sont connues (effort d'observation homogène) serait réalisée. Pour évoquer une extension du site Natura 2000, la proportion de GD reste à quantifier dans ce pool de delphinidés et il faudrait savoir si cette zone constitue un habitat fonctionnel pour l'espèce. Matthieu AUTHIER ajoute que les données issues du programme SAMM ne vont pas dans le sens d'une très forte concentration sur le site de Rochebonne.

Le MNHN dit que le site a été désigné pour ces 2 espèces et qu'il ne faut pas le remettre en cause, mais plutôt examiner son importance : il conviendrait peut-être d'attendre l'acquisition de nouvelles connaissances sur les delphinidés (au Sud-Est) + MC pour modifier le périmètre ou bien l'effectuer en 2 temps ? Muriel CHEVRIER indique qu'il y a une forte attente des acteurs sur cette modification du périmètre surtout concernant l'habitat récif et qu'il sera difficile d'attendre les résultats de nouvelles campagnes d'acquisition sur les mammifères marins. Elle ajoute que dans l'éventualité où il y aurait de nouvelles campagnes d'acquisition, une nouvelle modification pourrait être proposée dans un second temps. Ceci correspond à la fiche action n°3 du DOCOB qui n'est pas dans la convention actuelle signée entre de CNPMEM et l'AAMP. Laure DUPECHAUD indique que le Plateau de Rochebonne n'est pas prioritaire à l'échelle de la façade pour ce type de campagne, SAMM venant juste d'être achevé. De plus, de nouveaux sites Natura 2000 sont en cours de désignation au large (sur le tombant), où les campagnes SAMM ont identifié une forte présence de mammifères marins. Perrine DUCLOY rappelle qu'il faut modifier le périmètre le plus tôt possible au vu des attentes de la part des acteurs et qu'il faut le faire dans le même temps pour les mammifères marins et l'habitat « Récif » au vu de la lourdeur des procédures administratives à respecter.

Laure DUPECHAUD indique qu'une réflexion est actuellement en cours sur la mise en place d'un observatoire sur les mammifères marins et les oiseaux via un projet INTERREG, à l'échelle de l'arc atlantique. Dans ce cadre, le site de Rochebonne pourrait être un des sites pilotes.

Vincent RIDOUX indique que l'agrandissement du site ne pourrait être intéressant que dans le cas de populations résidentes, ce qui ne semble pas être, selon lui, le cas pour Rochebonne. Iker CASTEGE indique qu'un effort important a été déployé mais que les données ne sont pas suffisantes pour affirmer que ce sont des populations résidentes.

Vincent RIDOUX et Iker CASTEGE souhaitent connaître les implications d'un nouveau périmètre en termes de suivis, de gestion ou d'obligation de résultats. Muriel CHEVRIER souligne que le site est désigné et que la suppression d'une espèce dans le FSD doit être justifiée. S'agissant des mesures de gestion, en l'état des connaissances actuelles, les enjeux pour ces espèces sont essentiellement les captures accidentelles dont la gestion ne concerne pas que le réseau Natura 2000. Aujourd'hui, il n'y a pas d'éléments par rapport à l'importance de ce secteur sur les populations recensées.

Vincent RIDOUX affiche une certaine prudence envers les propositions d'extension du site s'agissant d'espèces mobiles. Une extension n'a de sens que si on sait qu'il existe des populations résidentes. Iker CASTEGE le rejoint dans cette réflexion, au vu de la taille du site.

En ce qui concerne la modification :

- Vers le Nord, les données sont bien documentées, pour le GD, espèce d'intérêt communautaire listée à l'Annexe II de la DHFF et ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000 en mer (données recensées lors de l'élaboration du Docob) Vers le Sud-Est, les données recueillies concernent des populations de delphinidés (non identifiées au rang de l'espèce) ou dites « mixtes » (GD et Dauphin commun) qui ne précisent pas la proportion en GD donc ne sont pas suffisamment solides pour justifier l'extension dans cette direction.
- Vers le Sud-Ouest : dans l'attente des données sur l'habitat « Récif » dont les résultats de l'étude Biolittoral devraient arriver dans le courant de l'été. Elles seront donc intégrées plus tard dans la réflexion.

4. Conclusion

Les experts s'accordent sur les deux possibilités suivantes pour la modification du périmètre au regard des enjeux « mammifères marins » :

- Sans nouvelle analyse des données : Extension vers le nord pour le GD au regard des données disponibles,
- Dans le cas où une analyse complémentaire des données serait jugée pertinente et demandée au Centre de la mer de Biarritz : Modification en deux temps :
 - o vers le nord pour le GD au regard des données disponibles à ce jour,
 - o puis, suite aux échanges avec les acteurs, au regard de la nouvelle analyse produite par Iker Castège pour les GD au sud-est.

Les experts sont prêts à participer aux futurs GT avec les acteurs, pour présenter d'éventuelles nouvelles acquisitions et apporter leur expertise. Les questions qui devront être abordées avec les parties prenantes lors de ce GT, qui pourrait se tenir la semaine du 14 septembre, sont :

- Extension du périmètre vers le Nord pour le Grand Dauphin ;
- Proposition de mener des analyses supplémentaires dans la partie Sud-Est (analyse des données delphinidés par Iker Castège) et éventuelle extension vers le sud-est.

Ce groupe de travail devra aborder dans le même temps la question de la modification du périmètre du site au regard des enjeux « Récifs ».

Une date pour la première réunion du GT sera proposée avant la fin de l'été 2015.

La réunion est close à 17h.